

AFFAIRE N° 9

RATIFICATION CONTRAT passé avec Melle CARRON Jeanne Anne-Marie en qualité de Receveuse des Recettes de la Piscine Municipale aux taux annuel de 300.000 Fr CFA

LE MAIRE. - Ce contrat, je vous demande de bien vouloir m'autoriser à le signer au taux annuel de 300.000 Fr, en raison de la responsabilité de gestion.

Je souligne que ce poste a été occupé par différentes personnes et ces derniers temps par un Garde-Champêtre.

En fait, c'est Melle CARRON qui a toujours assumé les fonctions de caissière et elle a donné entière satisfaction.

Je mets aux voix.

Approuvé
Sous l'avis le 27/7/62
P. le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général
signé - Bolotte

Adopté à l'unanimité.